COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CRICQ-CHALOSSE

REUNION DU MERCREDI 21 FEVRIER 2024

Convocation du 14 février 2024

ORDRE DU JOUR:

- 1. Approbation compte de gestion 2023
- 2. Vote compte administratif 2023
- 3. Vote affectation des résultats 2023
- 4. Création du poste permanent d'adjoint technique territorial
- 5. Création du poste permanent d'adjoint administratif
- 6. Renouvellement de l'adhésion Sydec au marché d'achat d'énergie pour 2026/2028
- 7. Approbation de la contribution du SDIS 2024
- 8. Participation aux fournitures scolaire des écoles
- 9. Révision des prix de location pour la salle polyvalente
- 10. Plan communal de sauvegarde
- 11. Questions diverses

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt et un février, à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Aimée LABORDE, Maire.

Présents: Aimée LABORDE, José DUPOUY, Rosine BATS, Rémi LASSALLE, Arnaud ETCHEVERRY, Olivier GAULIN, Sandrine GAVELLE, Jean-Charles DANDIEU, Jean-Michel COMMARRIEU, Sylvie LABORDE, Nadine THIBAUDEAU, Céline NOUARD, Fabien DUFAU et Michel TASTET.

Procuration: Cédric CASTAGNOS à Aimée LABORDE

Secrétaire de séance : Rémi LASSALLE

20 h 30: DEBUT DE LA REUNION

La réunion commence par la lecture du compte-rendu de la dernière réunion par M. Rémi LASSALLE, et la signature par les membres du Conseil municipal présents.

1) Approbation compte de gestion 2023

Le comptable du Trésor Public nous a transmis le compte de gestion et nous demande d'approuver les chiffres de l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

D'approuver le compte de gestion 2023.

Vote: 15 POUR

2) Vote compte administratif 2023

Mme le Maire présente le compte administratif en détaillant les sections d'investissement et de fonctionnement (recettes et dépenses).

Mme le Maire se retire pour laisser les membres du Conseil municipal délibérer et voter.

M. José DUPOUY, 1er Maire-adjoint, préside le vote.

L'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

II – PRESENTATION GENERALE VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET							
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET							
	8	DEPENSES		F	RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	А	428 957,46	G		616 788,14	
(mandats et titres)	Section d'investissement	в 404 804,18		н	99 457		
PEROPTS DE L'EVERGIGE	Report en section de fonctionnement (002)	c (si déficit)	0,00	l (e	i excédent)	703 855,35	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement	D (SI deficit)	0,00		i excedent)	47 047,06	
	(001)	(si déficit)	0,00		i excédent)	41 041,00	
					¥		
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	833 761,64	= G+H+I+J		1 467 148,53	
	Section de fonctionnement	Е	0,00	к		0,00	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'investissement	F	0,00	L		74 450,20	
(1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	9	74 450,20	
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		300 11			
	Section de fonctionnement	= A + C + E	428 957,46	= G + I + K		1 320 643,49	
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B + D + F	404 804,18	= H + J + L		220 955,24	
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	833 761,64	= G + H + I + J + K + L		1 541 598,73	

es, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas de l'émission d'un titre et non rattachées. Les restes à réaliser de la section d'investissement co d'un titre au 31/12 de l'exercice. ses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission

Vote: 13 POUR

3) Vote affectation des résultats 2023

Mme le Maire présente l'affectation des résultats qui accompagne le compte administratif 2023.

L'assemblée vote l'affectation des résultats de l'exercice 2023 :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 703 85 Soldes d'éxécution Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 305 34 Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 187 83 Restes à réaliser Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : En dépenses pour un montant de : 74 45 Besoin net de la section d'invetissement	/02/2024	Délibération d'Affectation du Résultat	1/1
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 47 04 Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 703 85 Soldes d'éxécution Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 305 34 Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 187 83 Restes à réaliser Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : En dépenses pour un montant de : En recettes pour un montant de : 74 45 Besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 183 84 Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section			
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 703 85 Soldes d'éxécution Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 305 34 Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 187 83 Restes à réaliser Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : En dépenses pour un montant de : 74 45 Besoin net de la section d'investissement Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 183 84 Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section	vient d'arrê	ter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait appar	aître :
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 703 85 Soldes d'éxécution Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 305 34 Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 187 83 Restes à réaliser Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : En dépenses pour un montant de : 74 45 Besoin net de la section d'investissement Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 183 84 Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section	Reports		
Soldes d'éxécution Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 305 34 Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 187 83 Restes à réaliser Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : En dépenses pour un montant de : En recettes pour un montant de : 74 45 Besoin net de la section d'investissement Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 183 84 Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section	Pour Rap	pel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	47 047,0
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 305 34 Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 187 83 Restes à réaliser Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : En dépenses pour un montant de : 74 45 Besoin net de la section d'investissement Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 183 84 Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section	Pour Rap	pel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	703 855,3
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 187 83 Restes à réaliser Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : En dépenses pour un montant de : 74 45 Besoin net de la section d'invetissement Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 183 84 Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section	Soldes d'éx	écution	
Restes à réaliser Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : En dépenses pour un montant de : En recettes pour un montant de : T4 45 Besoin net de la section d'invetissement Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 183 84 Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section	Un solde	d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	305 346,2
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : En dépenses pour un montant de : En recettes pour un montant de : T4 45 Besoin net de la section d'invetissement Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 183 84 Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section	Un solde	d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	187 830,6
En dépenses pour un montant de : En recettes pour un montant de : Besoin net de la section d'invetissement Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 183 84 Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section	Restes à ré	aliser	
En recettes pour un montant de : 74 45 Besoin net de la section d'invetissement Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 183 84 Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section	Par ailleu	rs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
Besoin net de la section d'invetissement Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 183 84 Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section	En dépei	nses pour un montant de :	0,0
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 183 84 Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section	En recet	74 450,2	
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section	Besoin net	de la section d'invetissement	
ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section	Le besoi	n net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	183 848,9
Compte 1068			
	Compte 106	58	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 183 84	Excéden	183 848,9	

Vote: 15 POUR

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

707 837,09

4) Création du poste permanent d'adjoint technique territorial

Mme le Maire expose au Conseil municipal que le contrat de l'adjoint technique territorial vient à échéance au 30 juin 2024 et que ce dernier ne souhaite pas renouveler son contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de créer, au 1^{er} mai 2024, un poste permanent d'agent technique territorial, à raison de 35 heures par semaine,
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération, de l'agent nommé, et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.
- Précise que Mme le Maire est chargée de procéder aux formalités de recrutement.

Vote: 15 POUR

5) Création du poste permanent d'adjoint administratif

Compte tenu du souhait de non-renouvèlement de contrat présentée par Mme Cécilia ALVES DOS SANTOS, il est nécessaire de procéder à la création d'un nouveau poste de secrétaire de mairie et d'agent postal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de créer au 1^{er} mai 2024 au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ou de rédacteur, à raison de 35 heures par semaine.
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.
- Précise que Mme le Maire est chargée de procéder aux formalités de recrutement.

Vote: 15 POUR

6) Renouvellement de l'adhésion Sydec au marché d'achat d'énergie pour 2026/2028

Afin d'obtenir les meilleurs tarifs en matière d'énergie, le Conseil Municipal laisse au SYDEC la compétence de la « Maîtrise de la demande en énergie » du service public et d'effectuer les commandes groupées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

De renouveler l'adhésion du Sydec

Vote: 15 POUR

7) Approbation de la contribution du SDIS 2024

Comme chaque année, la commune doit verser des contributions communales au SDIS (Service départemental d'incendie et de secours).

Alors que la contribution de 2023 s'élevait à 10 817,69 €, elle est pour 2024, de 11 532,31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

D'approuver la contribution pour l'année 2024

Vote: 15 POUR

8) Participation aux fournitures scolaire des écoles

Depuis la création du RPI de la Rèzenon avec la commune de Doazit, il convient de voter les montants à attribuer, par enfant, pour l'achat des fournitures scolaires pour l'année 2024-2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

Qu'il sera attribué au RPI:

- 50 € pour les enfants de l'école de Doazit,
- 30 € pour les enfants de l'école de Saint-Cricq-Chalosse.

Vote: 15 POUR

9) Révision des prix de location pour la salle polyvalente

Nous avons constaté que de plus en plus de réservation des salles communales étaient faites par des administrés de la commune pour des personnes extérieures à la commune afin de leur faire bénéficier du tarif plus « favorable » octroyé aux habitants St-Cricquois.

A cette occasion, les membres du Conseil municipal ont révisé la liste des salles à louer ainsi que les tarifs, afin de convenir ensemble d'une tarification unique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

D'adopter la nouvelle tarification, présentée ci-dessous :

BAREMES DE LOCATION LOCAUX ET MATERIEL COMMUNAL							
	TARIF UNIQUE		CORPORATE STATE OF THE STATE OF				
SALLES	1 jour	2 jours	CAUTION	OBSERVATIONS			
Salle 1 (120 convives)	120,00€ -		1 000,00€	Compris tables, chaises,bancs			
Salle 2 (136 convives)	300,00 € 500,00 €		1 000,00 €	Compris accès cuisine, tables, chaises,bancs,vaisselle			
Salle entière (1+2)	500,00€	800,00€	1 000,00 €	Compris accès cuisine, tables, chaises,bancs,vaisselle			
Forfait mariage (2 jours et plus)	1 000,00 € + 500,00 €		1 1 000.00 €	Salle entière avec accès cuisine et parc / compris tables, chaises,bancs,vaisselle			
+ Option repas de mariage dans le Hall				Possibilité de louer le Hall des sports seulement l'été ou selon calendriers sportifs			
MATERIELS Tables seule ou + 2 bancs		1,50 €		Dimensions tables : 2,20 m x 0,90 m			

Responsabilité du locataire :

Les frais de remplacement de vaisselle cassée ou endomagée.

Rangement des tables et des chaises/bancs, comptage de la vaisselle, le balayage des salles, le nettoyage équipement et sols des cuisines.

TEMPS DE RESERVATION :

Location 1 jour : de samedi 10h à dimanche 10h

Location 2 jours : de samedi 8h à lundi 8h

Etat des lieux, effectué avec les employés communaux ou élus, avant et après utilisation.

Attention : une indemnisation pour le ménage, sera retenue sur le chèque de caution, suivant l'état de propreté de la salle

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR PAR LE LOCATAIRE :

1/ CONTRAT DE LA SALLE 2/ ATTESTATION D'ASSURANCE (RESPONSABILITE CIVILE)

3/ CHEQUE DE CAUTION

Vote: 15 POUR

10) Plan communal de sauvegarde

Le service Plan Communal de Sauvegarde du CDG, est revenue vers nous car la convention signée en 2020, n'était plus d'actualité, et qu'il fallait en signer une nouvelle, afin qu'il puisse établir le Plan communal de sauvegarde définitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

D'autoriser Mme le Maire à signer cette nouvelle convention.

Vote: 15 POUR

11) **Questions diverses**

Mme le Maire résume la réunion du mercredi 21 février 2024, avec le Sydec, concernant le projet de la nouvelle station d'épuration.

22 h 40 : LA SEANCE EST LEVEE